

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE 029\_2026

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 mars 2026

Nombre

de Conseillers en exercice 15

de Présents 12

de Votants 15

vingt-six mars deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Sildric ESMIOL.

### OBJET :

#### Vote du taux des indemnités du Maire et des adjoints 2026

Etaient présents : Sildric ESMIOL, Guillaume TRUC, Aline DUPLOUY, Anne-Laure REYNAUD-COLLADO, Alain BARD, Philippe BAYLE, Laurine FARINOTTI, Maeva REYNIER, Océane BÉE, Michel BARDET, Bénédicte ESMIOL-PAUL, Christine HAMOT

Absents :

Excusés :

Procuration de : Roger MAYET représenté par Aline DUPLOUY, Serge T'KINDT représenté par Maeva REYNIER, Caroline LE HAY représentée par Guillaume TRUC

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;  
Guillaume TRUC, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

- **Vu** le Statut de l'élu local de l'Association des Maires de France
- **Vu** l'élection du Maire et des Adjoints lors de la séance du Conseil Municipal en date du 20/03/2026 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,
- **Vu** les arrêtés municipaux en date du 25/03/2026 portant délégation de fonctions à Messieurs/Mesdames les adjoint(e)s
- **Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,
- **Considérant** que la population totale de la commune de CHAMPTERCIER est comprise dans la tranche de 500 à 999 Habitants,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à compter du 20 mars 2026,**

En fonction de la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique:

- de **fixer** l'indemnité de fonction annuelle du Maire au taux maximum de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 44,3 %

- de **fixer** l'indemnité des adjoints au taux de 11,77% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- d'**inscrire** au budget les crédits correspondants.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 20/03/2026

Date de transmission de l'acte: 31/03/2026

Date de réception de l'AR: 31/03/2026

004-210400479-DE\_029\_2026-DE

A G E D I

| FONCTION     | NOM, PRENOM                   | MONTANT MENSUEL<br>BRUT Au 20/03/2026 | POURCENTAGE<br>INDICE |
|--------------|-------------------------------|---------------------------------------|-----------------------|
| Maire        | ESMIOL Sildric                | 1820,96 €                             | 44,3 %                |
| 1er adjoint  | TRUC Guillaume                | 483,81 €                              | 11,77%                |
| 2ème adjoint | DUPLOUY Aline                 | 483,81 €                              | 11,77%                |
| 3ème adjoint | MAYET Roger                   | 483,81 €                              | 11,77%                |
| 4ème adjoint | REYNAUD-COLLADO<br>Anne-Laure | 483,81 €                              | 11,77%                |
|              | <b>Total mensuel</b>          | <b>3756,20 €</b>                      |                       |

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus,

Le Maire,  
Sildric ESMIOL

Secrétaire de séance,  
Guillaume TRUC



Date de transmission de l'acte: 31/03/2026  
Date de reception de l'AR: 31/03/2026  
004-210400479-DE\_029\_2026-DE  
A G E D I